

Appel à Projets : Adaptation aux Changements Climatiques en Tunisie

Contexte :

La Tunisie, comme de nombreux pays méditerranéens, est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques. L'augmentation des températures, la variabilité des précipitations, la montée du niveau de la mer et l'intensification des événements climatiques extrêmes menacent plusieurs secteurs clés de l'économie et du bien-être des populations. Le Fonds vert pour le climat (FVC) soutient des initiatives visant à renforcer la résilience des communautés face à ces défis.

Objectifs de l'Appel à Projets :

1. **Renforcer la résilience des secteurs vulnérables** : Identifier et mettre en œuvre des projets adaptés aux besoins spécifiques des secteurs les plus touchés par les changements climatiques.
2. **Améliorer la gestion des ressources naturelles** : Promouvoir des pratiques durables d'utilisation des ressources en eau et en sol pour faire face à la rareté croissante.
3. **Soutenir l'agriculture durable** : Favoriser des initiatives qui améliorent la sécurité alimentaire et la durabilité des systèmes agricoles face aux aléas climatiques.
4. **Renforcer les infrastructures** : Développer des infrastructures résilientes pour protéger les communautés contre les événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, etc.).
5. **Sensibilisation et formation** : Éduquer les communautés sur les risques liés aux changements climatiques et sur les pratiques d'adaptation.

Secteurs Ciblés :

1. Agriculture et pêche :

- La Tunisie dépend fortement de l'agriculture et de la pêche, qui sont déjà affectées par la variabilité climatique. Les projets peuvent inclure des techniques agricoles résilientes (irrigation goutte à goutte, cultures résistantes à la sécheresse, agroécologie, des pratiques de pêches et élevage résilientes) pour améliorer la productivité tout en préservant les ressources.

2. Ressources en eau :

- La gestion de l'eau est cruciale face à la raréfaction des ressources. Les projets doivent viser à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, renforcer les systèmes de collecte des eaux pluviales et promouvoir des technologies de dessalement durables.

3. Écosystèmes côtiers et biodiversité :

- La montée du niveau de la mer menace les zones côtières, essentielles pour l'agriculture et la pêche. Les initiatives doivent se concentrer sur la protection des écosystèmes côtiers, la reforestation et la gestion des zones humides.

Critères de Sélection :

Les projets soumis doivent répondre aux critères suivants :

- **Impact mesurable** : Démontrer comment le projet contribuera à l'adaptation aux changements climatiques et à la résilience des secteurs ciblés.
- **Approche participative** : Impliquer les communautés locales et les parties prenantes dans toutes les étapes du projet.
- **Durabilité** : Garantir que le projet aura des effets à long terme et pourrait être maintenu au-delà de sa phase de financement.
- **Innovation** : Proposer des solutions créatives et adaptées aux spécificités locales.
- **Alignement avec les politiques nationales** : S'assurer que le projet est en adéquation avec les priorités nationales en matière de lutte contre les changements climatiques.

Modalités de financement

Les projets retenus pourront bénéficier d'un soutien financier couvrant la totalité du coût de l'investissement (subvention à fonds perdu pour la totalité). Les subventions sont destinées à couvrir :

- Les études de faisabilité et d'ingénierie sur Proposition de financement après l'acceptation du concept note par le FVC
- L'acquisition des équipements nécessaires à la mise en place des solutions d'adaptation.
- La mise en place de solutions innovantes..
- La formation des techniciens et des parties prenantes
- Les frais de contrôle, de suivi etc...

Le montant des subventions peut varier en fonction de la taille du projet, du nombre de parties prenantes impliquées, et de l'impact environnemental attendu avec une attention particulière portée aux projets innovants ou présentant un impact significatif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Montant total du financement par projet est plafonné à 10 millions de dollars.

Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être soumises **Sous pli fermé** directement au Bureau d'ordre au siège de l'APIA avant le **4 Février 2026 (avant 17h00)**. Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

1. Un descriptif détaillé du projet : objectifs, méthodologie, calendrier prévisionnel, description technique des installations proposées, estimation des coûts et des financements nécessaires.
2. Une analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet.
3. Une estimation du nombre des bénéficiaires directs,..

Contact pour toute question

Pour toute information complémentaire ou assistance à la préparation de votre dossier, vous pouvez contacter le service dédié de l'APIA par email à [ounissi.bechir @apia.com.tn](mailto:ounissi.bechir@apia.com.tn).